



# PLP DMA

## Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



## Axe 1

# Être une intercommunalité exemplaire en matière de prévention des déchets

Il est composé de 5 actions principales :

- **Développer** la prévention au sein des services et des bâtiments de la CC du Haut-Poitou. L'objectif est de veiller au bon respect des consignes de tri et d'encourager à produire moins de déchets.
- **Accompagner** les communes avec de l'appui méthodologique et organiser des rencontres entre les communes.
- **Développer** une commande publique responsable avec la mise en place de clauses de développement durable par exemple.
- **Etablir** un diagnostic des pratiques au sein des locaux de la CC du Haut-Poitou pour évaluer la production de déchets, puis sensibiliser, former et impliquer les services dans les bonnes pratiques.
- **Favoriser** les pratiques de réemploi entre les services de la CC du Haut-Poitou et les communes en facilitant par exemple le don d'articles et de matériaux.

